

85 NUANCES DE COM
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'activités d'Angers - Écouflant
16 Boulevard de l'Epervière
49000 ECOUFLANT
900 872 078 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 30 avril,
A 16 heures

La société LENOUEVELR, Société à responsabilité limitée au capital de 320 000 euros, ayant son siège social Z.A. de Villeneuve les Salines, rue du Pont des Saline, 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 929 118 RCS LA ROCHELLE, représentée par son gérant, Monsieur Dominique BOUCARD

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 85 NUANCES DE COM,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à une cession de parts sociales,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes d'un acte sous signature privée en date du 29 avril 2026, déposé le même jour au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par la société IMPRIMERIE JOEL PLANCHENAULT ET ASSOCIES, Associée Unique à la société LENOUEVELR de la totalité des 10 000 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Associée Unique décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 10 000 € (dix-mille euros).

BP

*Il est divisé en **10 000 (dix-mille) parts d'1 euro** chacune, numérotées de 1 à 10 000, entièrement souscrites.*

Les parts sociales représentatives d'apports en numéraire sont totalement libérées.

Par suite des attributions faites lors de la constitution et des modifications survenues depuis et affectant ces attributions initiales, ces 10 000 (dix-mille) parts appartiennent en totalité à la Société LENOUELR. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour la société LENOUELR
Monsieur Dominique BOUCARD

